



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 117742

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants sages-femmes. En effet ces étudiants sont soumis à la même sélection drastique que les étudiants en médecine ou dentaire avec le passage de la première année. Cette année est seulement considérée comme une année de sélection et ne rentre pas en compte dans leurs cursus. Cas unique dans la filière. Les étudiants et sages-femmes souhaitent également intégrer le cursus LMD si possible au niveau Master II dans le cadre d'une filière professionnalisée. Il souhaiterait connaître les avancées possibles sur ces différents domaines auprès du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117742

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1188